



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2025.00154 du 06 juin 2025

**Arrêtant et approuvant le Budget Annexe de l'Eau Industrielle pour l'exercice 2025
sous la nomenclature comptable M4**

Le 06 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Imelda DROLLET née PEU, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiau TERAITEPO

Procurator(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), M. Teta PENEHATA donne pouvoir à M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN donne pouvoir à M. Yves TAI YU SING, Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), Mme Miriama TETOOFI née TUHIRO donne pouvoir à Mme Vaite VANE, M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, M. Taihau MATAIHOU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Stacy BONET donne pouvoir à Mme Marie-France TIHOPU, M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), M. Tinorua TETUANUITERARERII donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) :

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 mai 2025

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

La commune a reçu le 30 mai 2025 une lettre d'observation de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV en date du 30 mai 2025 sur le retrait de la délibération n°2025-00033 en date du 25 mars 2025 arrêtant et approuvant le budget annexe eau industrielle pour l'exercice 2025, sur la lettre il est stipulé que le vote des budgets ne peut intervenir avant le vote des comptes de gestion qui ont été signés par le trésorier payeur général le 11 avril 2025. Par conséquent, il est demandé de retirer ladite délibération. Il est proposé aux membres du conseil Municipal d'arrêter et d'approuver le Budget Annexe de l'Eau Industrielle de l'exercice 2025. Pour rappel, lors de sa séance du 21 février 2025 consacrée au débat d'orientations générales, le conseil municipal définissait les orientations générales du budget 2025, et il définissait également la mise en place de ce Budget Annexe afin de connaître le coût de fonctionnement réel du service de l'Eau Industrielle.

Le Budget Annexe qui vous est présenté pour 2024 est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à 41 486 030 Fcfp dont :

- 22 258 554 Fcfp, soit 54% pour la section de Fonctionnement ;
- 19 227 476 Fcfp, soit 46% pour la section d'Investissement ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement en 2025 devraient s'élever à 22 258 554 Fcfp dont :

002	Résultat fonctionnement (réel)	15 906 584
75	Autres produits de gestion courante	1 600 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 751 970

TOTAL RECETTES REELLES	17 506 584
TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 751 970

DEPENSES :

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 22 258 554 Fcfp pour 2025 dont :

011	Charges à caractère général	3 100 000
023	Virement à la section d'investissement (ordre)	13 496 166
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 662 388
TOTAL DEPENSES REELLES		3 100 000
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 158 554

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

Les recettes d'investissement pour 2025 devraient s'élever à 19 227 476 Fcfp et se définir comme suit :

001	Résultat d'investissement reporté	68 922
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 662 388
021	Virement de la section de Fonctionnement	13 496 166
TOTAL RECETTES REELLES		68 922
TOTAL RECETTES D'ORDRE		19 158 554

DEPENSES :

Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement devraient s'élever à 19 227 476 Fcfp et présenter comme suit :

21	Immobilisations corporelles	14 475 506
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 751 970
TOTAL DEPENSES REELLES		14 475 506
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 751 970

RÉSULTAT :

La balance générale de la section d'Investissement est donc équilibrée à 19 227 476 Fcfp.

CONCLUSION

Comme annoncé lors du début des orientations générales, ce Budget Annexe a été mis en place depuis 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2025, une réforme de l'instruction M14 vers la nouvelle nomenclature sur recommandation de l'Etat (CTC et Subdivision ISLV) afin de mieux appréhender le coût réel de Fonctionnement de ce service de l'Eau Industrielle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

- VU** la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 et en particulier l'article L. 2311-1 et suivants ;
- VU** l'extrait de délibération n°2025.00006 du 21 février 2025 fixant le débat sur les orientations du Budget de la commune pour 2025 ;
- VU** la délibération n°2025.00033 du 25 mars 2025 arrêtant et approuvant le budget annexe Eau Industrielle pour l'exercice 2025 sous la nomenclature comptable M4 ;
- VU** la lettre de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV n°HC/137800/SAISLV/BCL/VM du 30/05/2025 sur le défaut d'adoption des comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025 ;
- VU** l'avis du conseil d'exploitation du service de l'Eau industrielle en date du à 06/06/2025 ;

OUI l'exposé du Maire,

Dans sa séance du 6 juin 2025 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Budget Annexe de l'Eau Industrielle de la commune de Bora Bora pour l'Exercice 2025 a été arrêté et approuvé comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL GLOBAL
<u>EN RECETTES</u>	22 258 554 F CFP	19 227 476 F CFP	41 486 030 F CFP
<u>EN DEPENSES</u>	22 258 554 F CFP	19 227 476 F CFP	41 486 030 F CFP

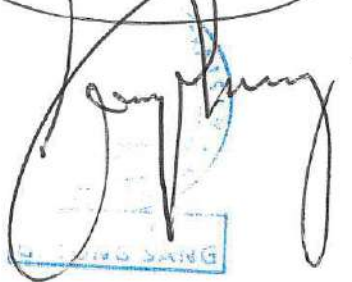
Article 2 : La délibération n°2025.00033 du 25 mars 2025 est abrogée ;

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 06 juin 2025,
Ont signé l'ensemble des 23 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora



RÉSULTATS DU VOTE :

VOTANTS : 33

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 10

Acte rendu exécutoire après publication le :

06/06/2025

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le
Vent le :

Le Maire

